

TB/TCHM.
REPUBLIC OF DAHOMEY

III) E (C) F E U

DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA SECURITE

32 /PR/MAIS ANNEE 1964.

DES AFFAIRES
INTERIEURES

SUMMARY:
Decisions

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC,

- SUR la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense, des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de l'Information ;
- VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG du II/I/64 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°33/PR du 25/I/64 portant formation du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

SECRET :

ARTICLE 1°- M. Auguste da SILVA précédemment en service à la Direction des Affaires Intérieures, est nommé Sous-Préfet par intérim de Pobè en remplacement de M. Symphorien GANFON appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2°- M. Albert ZOKPE Adjoint Administratif, précédemment en service à la Sous-Préfecture de Parakou, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Djougou.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Fait à COTONOU, le 25 FEVRIER 1964

Président de la République,
et du Conseil, Chef du Gouvernement

S.M. APITHY.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]